

C.A.P.

Electricien

Vous voulez construire votre avenir dans le bâtiment ?

Formation

C.A.P. Electricien

Electricien

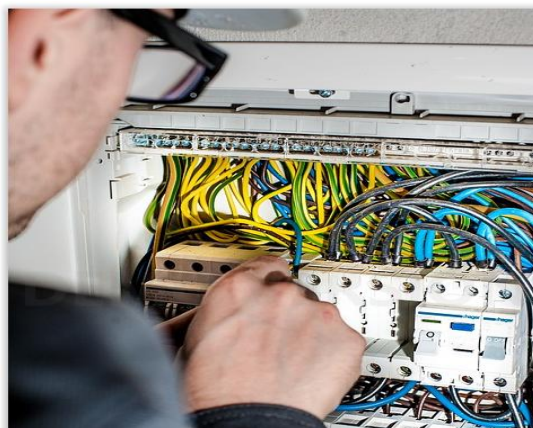
Vous voulez participer à la préparation et à l'installation électriques des bâtiments

Quels métiers ?

- Monteur électricien d'équipements électriques du bâtiment
- Electricien d'entretien, maintenance, réparation et dépannage des installations électriques du bâtiment.

Que fait-on dans ces métiers ?

- Construction de réseaux électriques
- Câblage du tableau électrique
- Mise en place des appareillages électriques
- Contrôle des installations électriques
- Raccordement d'appareils électriques
- Maintenance, dépannage et réparation des installations électriques existantes.



Dans quelles entreprises ?

- Entreprise d'électricité de type artisanale
- Petite et moyenne entreprise
- Entreprise de maintenance des installations électriques

Quelles qualités nécessaires ?

- Être curieux
- Être soigneux et organisé dans son travail
- Être persévérant
- Avoir un bon esprit d'analyse

Quelles conditions d'accès à la formation ?

Elèves issus de :

- 3ème générale de collège
- 3ème SEGPA
- 3ème Prépa Métiers

Comment est organisée la scolarité ?

Périodes au lycée :

12h/semaine : Enseignement général :

Français, Mathématiques, Sciences, Anglais, Arts appliqués, EPS, Histoire-Géo ...

18h/semaine : enseignement professionnel :

Réalisation et mise en œuvre

- Installer et câbler les réseaux électriques
- Poser les appareils électriques
- Raccorder les appareils électriques

Contrôle et mise en service

- Vérifier la conformité de l'installation
- Réaliser les essais et contrôles
- Mettre en service l'installation
- Diagnostiquer les dysfonctionnements
- Effectuer la maintenance ou le dépannage sur les installations.

Prévention santé environnement

Majorité des cours en **petit effectif de 12 élèves.**

Périodes en entreprises :

Période de Formation en Milieu Professionnel
14 semaines (7 en 1ère année + 7 en Terminale)
Les stages peuvent être réalisés dans les entreprises du bâtiment ou industrielles.

Quel contexte professionnel ?

Le titulaire du CAP " Electricien " intervient dans les secteurs du transport, de la distribution, des équipements et installations utilisant de l'énergie électrique.

Les situations professionnelles concernent la participation à des tâches de mise en œuvre, de mise en service, de maintenance sur des installations et équipements électriques (courant faible, courant fort). L'activité est principalement liée à la basse tension (domaine BTA), où les travaux d'organisation et de réalisation sont exécutés en toute autonomie, alors que les tâches de mise en service et maintenance sont effectuées sous la responsabilité d'un personnel qualifié.

Les compétences professionnelles développées permettent l'exécution, en toute sécurité, des tâches de niveau « ouvrier professionnel » sur des équipements et des installations électriques, sous la responsabilité d'un chargé de travaux, dans le respect de la sécurité des biens, des personnes et de l'environnement.

Le titulaire du C. A. P. exerce ses activités à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments. Il exécute, d'après des plans, des schémas ou des descriptifs, l'installation d'équipements électriques sous la conduite d'un technicien.

Et après le C.A.P Electricien ?

- Insertion professionnelle
- Poursuite d'études en 2 ans :
Brevet Professionnel Electricité
Bac Pro EEEC
Electrotechnique-Energie-Equipements-Communicants.
- Poursuite d'études en 1 an :
Formation Complémentaire d'initiative locale



La vie au lycée André Cuzin



- Restauration scolaire



- Centre de documentation d'information



- Possibilité d'internat

**Lycée des métiers André CUZIN
de la construction et de l'habitat
durables**

42 Chemin de Crépieux
69300 CALUIRE ET CUIRE
Tél : 04 72 27 49 94
ce.0692968b@ac-lyon.fr
www.lyceeandrecuzin.fr



La gazette du lycée :
<https://gazettelpcuzin.wordpress.com/>
Accès au lycée : TCL : Lignes C2, 70
à 20 minutes de la Part-Dieu

